



Date d'impression 10-mai-2011

Date de révision 10-mai-2011

Numéro de révision 3

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commun	SERIES 006
Code du produit	F006-11WH
Nom commercial	TNEME-CRYL WHITE
Classe de produit	PEINTURE ACRYLIQUE EN ÉMULSION
Fabricant	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	800 535-5053 (INFOTRAC) - SERVICE DES AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES DE TNEMEC : 816 474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Aperçu des urgences

#### ATTENTION

LA SUREXPOSITION PEUT PROVOQUER DES DOMMAGES A REINS.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUVENT A AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

Substances qui se sont avérées cancérigènes pour l'humain. AVIS: Les études ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Troubles cutanés. Troubles respiratoires. Troubles rénaux.

**Effets interactifs** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Reins, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Poumons, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	10 - 30
TALC (RESPIRABLE DUST)	14807-96-6	10 - 30
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1	1 - 5
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5
CHLOROTHALONIL	1897-45-6	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SOINS

**Contact avec les yeux:** Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.

**Contact avec la peau:** Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.

**Inhalation:** Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Indice d'inflammabilité** Pas d'information disponible.

**Moyen d'extinction approprié** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) - Mousse - Poudre chimique d'extinction

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Ammoniaque. de formol. Chlorhydrique

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique**  
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnelle. Enlever toute source d'inflammation.

**Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Méthodes de nettoyage** En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.

Autres informations Sans objet

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Entreposage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	TLV-TWA pour le Québec	TLV-TWA pour l'Ontario	OEL au Mexique (TWA)
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust) : 15 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (as Ti) : 20 mg/m <sup>3</sup> STEL (as Ti)
TALC (RESPIRABLE DUST)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (<1% Crystalline silica, containing no Asbestos, respirable dust)	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (respirable dust)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (containing no Asbestos and <1% Crystalline silica, respirable)	: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)
ETHYLENE GLYCOL	: 100 mg/m <sup>3</sup> Ceiling (aerosol only)	: 50 ppm Ceiling; 125 mg/m <sup>3</sup> Ceiling	Ceiling: 50 ppm Ceiling (mist and vapour); 127 mg/m <sup>3</sup> Ceiling (mist and vapour)	CEV: 100 mg/m <sup>3</sup> Ceiling (aerosol only)	: 100 mg/m <sup>3</sup> Peak (aerosol)
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction) : 15 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust); 5 mg/m <sup>3</sup> TWA (respirable fraction)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWAEV (total dust, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica, as Al)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

#### Protection de la peau

Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables

#### Protection du visage/des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales

#### Protection respiratoire

**Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

#### Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair

Sans objet

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible
Densité gazeuse	Pas d'information disponible
Densité	1.44510 g/cm <sup>3</sup>
Densité	12.02537 livres/gallon
Teneur en COV (Composés organiques Volatils)	1.430 livres/gallon
de matières volatiles en poids	39.4310 %
volatil en volume	56.4271 %

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
WATER	90 mL/kg ( Rat )		
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg ( Rat )		
ETHYLENE GLYCOL	4000 mg/kg ( Rat )	9530 µL/kg ( Rabbit )	
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	2.2 mg/L ( Rat ) 1 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg ( Rat )		
CHLOROTHALONIL	10 g/kg ( Rat )	2500 mg/kg ( Rat ) 2000 mg/kg ( Rabbit )	0.217 mg/L ( Rat ) 4 h 0.31 mg/L ( Rat ) 1 h

<b>Irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

#### **Cancérogénicité**

Le tableau ci dessous indique le classement en tant que substance cancérogène ou non du produit par chaque agence

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Mexique
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	
CHLOROTHALONIL		Group 2B		X	

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur la reproduction</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Reins, Système nerveux central, Système vasculaire central (SVC), Yeux, Poumons, Appareil respiratoire, Peau.

**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
SURFACTANT	Group III Chemical		

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité de la daphnie
TALC (RESPIRABLE DUST)		LC50 > 100 g/L Brachydanio rerio 96 h		
ETHYLENE GLYCOL	EC50 6500 - 13000 mg/L 96 h	LC50 14 - 18 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 40000 - 60000 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 16000 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 27540 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 40761 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 41000 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	EC50 = 620.0 mg/L 30 min EC50 = 620 mg/L 30 min EC50 = 10000 mg/L 16 h	EC50 = 46300 mg/L 48 h
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50 = 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h
CHLOROTHALONIL	EC50 = 0.57 mg/L 72 h EC50 = 0.0068 mg/L 72 h	LC50 0.0221-0.032 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 0.045-0.057 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 0.0076 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 0.012 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 0.0342 - 0.143 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination**

Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales

**Emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT**

Transport terrestre seulement. Appeler le service de mouvement des marchandises de TNEMEC au 816 474-3400 pour d'autres modes de transport.

**Nom d'expédition**

PAINT, WATER BASE FREEZABLE

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationales**

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	N'est pas conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
KECL	N'est pas conforme à (aux)
PICCS	N'est pas conforme à (aux)
AICS	N'est pas conforme à (aux)

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis

Composant  
ETHYLENE GLYCOL

#### Les Etats-Unis Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
ETHYLENE GLYCOL	107-21-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5	1.0 % de minimis concentration (fibrous forms)
CHLOROTHALONIL	1897-45-6	0.1 - 1	0.1 % de minimis concentration

#### Classification de danger SARA 311/312

Risque chronique pour la santé	oui
Risque aigu pour la santé	oui
Risque d'incendie	oui
Risque d'échappement soudain de la pression	non
Danger de réaction	non

#### CERCLA

#### Les Etats-Unis Réglementations des Etats

##### Prop. 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
CHLOROTHALONIL	1897-45-6	Carcinogen

#### État du droit à l'information

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
TALC (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
ETHYLENE GLYCOL	X	X	X	X	X
AMORPHOUS SILICA	X		X		
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X
CHLOROTHALONIL	X	X	X		

#### Autres réglementations internationales

##### Canada

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FS contient toutes les informations exigées par le RPC

#### Classification selon le SIDMUT

D2B Matières toxiques



Composant	INRP
ETHYLENE GLYCOL	Part 1, Group 1 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)
SURFACTANT	Part 1, Group 1 Substance

#### Légende

NPRI - National Pollutant Release Inventory

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision 10-mai-2011

Note sur la révision Pas d'information disponible

HMIS (Système d'information sur les produits dangereux) Santé 2

Inflammabilité 1

Réactivité 1

#### Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**